

Motion

OBJET : Subvention pour la pratique d'une activité sportive des enfants en âge de scolarité ou en formation.

PRESENTEE PAR Guy Taroni

DATE 04 novembre 2024

Monsieur le Président, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues,

Reconnaissant les bienfaits de la pratique d'une activité sportive et le contexte financier parfois difficile auquel les parents doivent faire face, en particulier les ménages aux revenus modestes, notre commune se doit de soutenir la pratique d'une activité sportive pour les enfants et les jeunes en formation, dans les limites d'âge admises par Jeunesse et Sport (J+S).

Destinée à aider les personnes concernées à financer les cotisations annuelles, respectivement frais d'inscriptions ou aide à l'achat du matériel ou équipement de base nécessaire à la pratique de l'activité sportive, cette subvention devrait être octroyée sur des bases de revenus admis par le règlement.

Proposition :

Le Conseil communal de Veytaux, conformément aux dispositions de la loi sur les communes, dépose la présente motion, demandant à la Municipalité de :

1. Élaborer et soumettre à l'approbation du Conseil communal un règlement municipal destiné à octroyer une subvention aux familles à revenu modestes à fin d'inscription et/ou acquisition de matériel ou d'équipement nécessaires à la pratique de l'activité.
2. D'élaborer ce règlement en alignant les prestations destinées aux familles veytausiennes sur celles équivalentes offertes par la Commune de Montreux.
3. D'établir une liste des sociétés sportives concernées par cette subvention.
4. Déterminer les conditions et modalités d'octroi de la subvention, notamment la preuve de domicile, la procédure de demande et les conditions d'attribution.

Conclusion :

Nous prions donc la Municipalité de prendre les mesures nécessaires pour répondre à cette motion et soumettre un projet de règlement dans les meilleurs délais.

S. Théri

M. Blagjević